

# DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC



## USAGERS, SALARIES, NOUS SOMMES TOUS CONCERNES

Nos dirigeants et nos brillants économistes relayés par une certaine presse voudraient nous laisser penser que les "fonctionnaires" engagés dans les actions ne sont que des privilégiés qui ne pensent qu'à sauvegarder leur "intérêts".

*C'est faux !*

En défendant collectivement notre emploi, nos qualifications, nous défendons le service rendu à la population.

En effet, le quotidien des français est rythmé par les services publics. Le matin, j'allume la lumière, j'ouvre le robinet d'eau, je sors ma poubelle, j'ouvre ma boîte aux lettres, je dépose les enfants à la crèche ou à l'école, je me rends au travail en transports en commun..., autant de gestes qui font de moi un usager de services, financés en grande partie par la collectivité.

### Les Services Publics rythment les pas de nos vies



**J'❤️ LE SERVICE PUBLIC**  
NOTRE BIEN COMMUN

Ils sont le bien commun de tous les citoyens. La neutralité des fonctionnaires en assure un égal accès aux usagers quels que soient leurs moyens financiers, leur lieu de résidence, leur origine sociale ou religieuse. Mais attaqués depuis la libération, ils subissent aujourd'hui une offensive sans précédent. Ils reculent au profit du capitalisme.

D'usagers nous devenons clients, les tarifs sont fixés sans transparence, seuls ceux qui peuvent payer ont accès au service, l'égalité territoriale n'est plus assurée.



### USAGERS - CLIENTS Où est la confusion ?

**Usager(\*)** : celui qui utilise habituellement un Service Public

**Service Public (\*)** : Activité assumée par une entreprise afin de satisfaire certains besoins collectifs

**Besoins(\*)** : Choses nécessaires à l'existence

**Conclusion** : Parler d'usagers se traduit pour la SNCF à être une entreprise qui assume la satisfaction de besoins collectifs (de transport) nécessaires à l'existence.

**Client (\*)** : Personne qui reçoit de quelqu'un contre paiement des fournitures commerciales ou services

**Commerciale (\*)** : Relatif au commerce, exécuté dans un but purement lucratif

**Lucratif (\*)** : qui rapporte de l'argent

**Conclusion** : Parler de client se traduit pour la SNCF à être une entreprise qui exécute des services dans un but commercial, afin de rapporter de l'argent.

(\*) Selon les définitions du "Petit Robert"

Le service public n'est pas destiné à faire du profit. Toute marge dégagée doit être réinvestie dans les services aux usagers. Nous n'avons rien à gagner du recul du service public, juste moins de solidarité entre les citoyens, plus de profits pour une poignée d'actionnaires entraînant des désordres sociaux et financiers. Loin de remplir l'objectif affiché d'amélioration du service et de baisse des coûts, nous assistons à des gâchis humains et à une multiplication des nuisances pour l'environnement.

Les graves attaques portent aujourd'hui contre :

- L'hôpital public, la protection sociale, la prise en charge de la problématique des personnes âgées...
- La garde des jeunes enfants
- La remise en cause de l'école publique (de la maternelle à l'université)
- La police (mise en place de sociétés de vigiles privées)
- L'enseignement et la recherche
- Les systèmes de retraite par répartition
- Sans parler de la casse qui a déjà été mise en place à la SNCF, à EDF-GDF, aux services des eaux et des routes, à la Poste, à France Telecom, ...

Laisser faire la casse du service public, c'est accepter de passer d'une société de solidarité entre générations, entre couches sociales, entre salariés (publics, privés) à une société d'inégalité.



Les risques de la vie doivent être pris en charge collectivement.  
Défendre le service public,  
c'est défendre :

Ses agents qui le font vivre au quotidien

Son financement par l'impôt

**ENSEMBLE, DIONS NON  
A LA DESTRUCTION  
DU SERVICE PUBLIC  
ET DES EMPLOIS**



**Manifestation départementale à Macon à 14h 30 – Cité administrative**

**Bus Chalonnais CGT – départ 13 h 15 de l'Hôpital de Chalon**

Inscription à l'union locale CGT Chalon : Email : [ul-cgt-chalon71@wanadoo.fr](mailto:ul-cgt-chalon71@wanadoo.fr) - Tel : 03-85-41-32-21